



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Constats et enjeux des territoires en matière de mobilité sur la communauté de communes « Terres du Haut Berry »

Constats / Caractéristiques du territoire

Ruralité et attractivité

Approche unités urbaines (2010)

- 29 communes rurales
- 1 commune urbaine : Fussy

Approche aires urbaines (2010)

- 21 communes dans l'AU de Bourges ;
- 5 communes multipolarisées entre Bourges et Nevers
- 1 commune multipolarisée entre Bourges et Vierzon
- 3 communes isolées hors influences des pôles

3 pôles ruraux

- Saint-Martin-d'Auxigny
- Henrichemont
- Les-Aix-d'Angillon

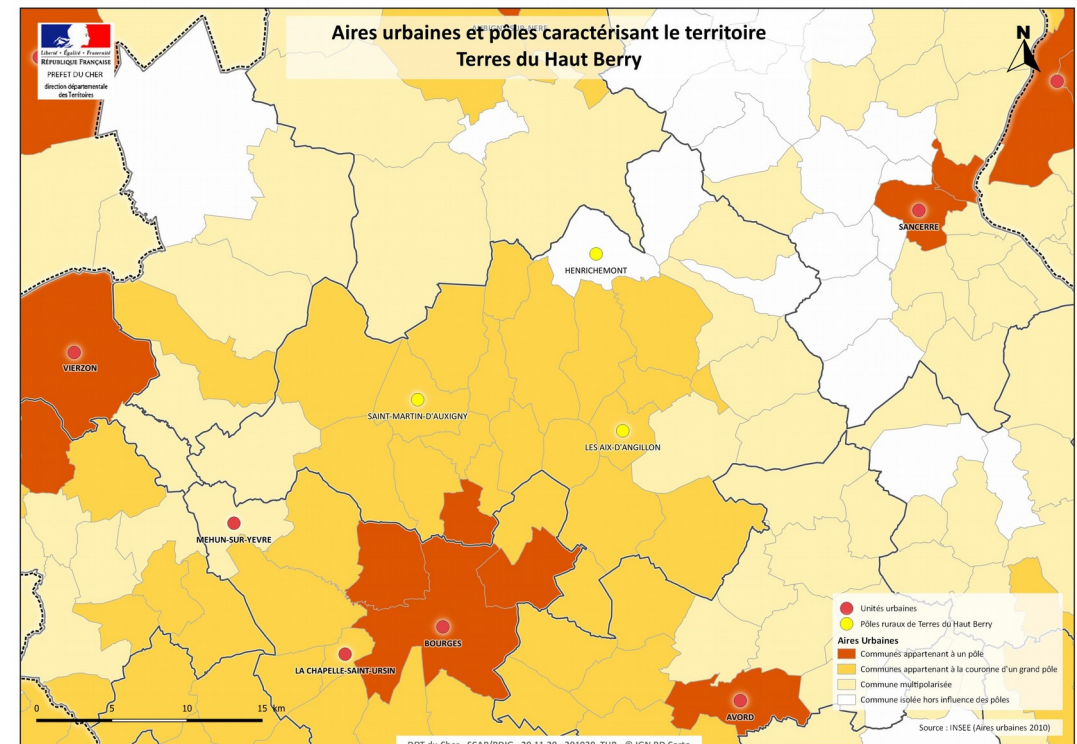
Phénomène de péri-urbanisation

Démographie

- L'EPCI comprend 25 980 habitants.
- L'évolution de la population de 2011 à 2016 est de 2,7%.
C'est la plus importante du département
- L'indice de jeunesse est de 0,8

Socio économie

- Le revenu moyen par foyer fiscal est de 25 524€
- L'indice de concentration de l'emploi est parmi le plus faible des EPCI : 53,2 %



Constats / Déplacements et mobilité

Conditions de déplacements

Motorisation des ménages

- Le taux de motorisation est de 93,20 %
- Département : 85,82 %
- Région : 86 %
- France métropolitaine : 81,26 %

Pôles générateurs de flux

- Les **3 pôles de services**, Saint-Martin-d'Auxigny, Henrichemont et Les-Aix-d'Angillon sont situés dans une bande verticale au centre de la communauté de communes et de ce fait peuvent être difficiles d'accès pour les communes des franges ouest et est
- Les **6 pôles économiques**, Rians, Vasselay, Les-Aix-d'Angillon, Henrichemont, Saint-Martin-d'Auxigny et Fussy rayonnent au-delà des limites du territoire de la communauté de communes

Offre routière par cars REMI

- 5 lignes régulières desservent le territoire.
- Aucune ligne régulière n'est transversale, toutes convergent vers Bourges

Offre routière par bus Agglobus

- Seules les communes de Fussy et Pigny sont desservies par le bus urbain
- alors que les déplacements depuis les pôles de service et pôles économiques vers l'agglomération de Bourges sont nombreux

Intermodalité

- peu de points de correspondance entre les transports collectifs et individuels sur l'aire urbaine de Bourges

Réduction des besoins en déplacements

- un seul espace de coworking
- peu ou pas de commerces itinérants

Accompagnement des publics

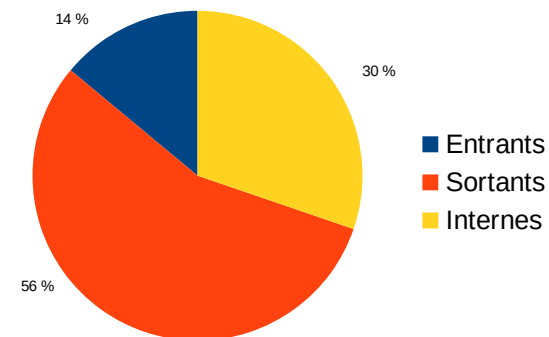
- peu d'actions pour l'accompagnement à la mobilité de personnes à besoins spécifiques : personnes âgées, handicapées, défavorisées

Aménagements favorisant l'usage des modes actifs

- ni aménagements, ni réflexions pour les modes actifs dans les bourgs des pôles de services

Pratique de mobilité

Déplacements domicile-travail



Forces

Occupation du sol, attractivité

- tous les habitants motorisés sont à moins de 30mn d'un centre urbain.
- des pôles ruraux bien répartis sur le territoire

Démographie

- le solde migratoire est positif
- le solde naturel est positif
- le pôle rural de Saint-Martin-d'Auxigny a une population jeune : son indice de jeunesse est de 1,1

Socio-Economie

- un faible taux de chômage sur l'EPCI
- un revenu moyen plus élevé sur l'EPCI que celui du département
- forte concentration d'emplois sur Rians, Vasselay, Fussy, Les-Aix-d'Angillon

Conditions de déplacements

- un taux de motorisation des ménages élevé permettant aux habitants d'être mobiles
- des pôles économiques qui rayonnent au-delà des limites du territoire
- **REMI** : 5 lignes régulières desservent le territoire
- 3 202 voyageurs ont utilisé le service de TADR en 2019 dont la moitié depuis une des communes du nord ou de l'est vers Les-Aix-d'Angillon
- **Agglobus** : Fussy et Pigny sont desservies
- les personnes porteuses de handicap et leurs accompagnants peuvent bénéficier du service « LibertiBus » sur les communes de Fussy et de Pigny
- Agglobus travaille à l'identification de solutions de mobilité pertinentes pour la desserte des zones peu denses

Pratiques de mobilité

- déplacements domicile-travail : des déplacements évités grâce aux déplacements internes représentant 30 % du total des flux

Faiblesses

- les habitants de 5 communes sont à plus de 10mn d'un pôle rural
- pas de centralité : il n'y a pas de pôle central à l'échelle du territoire
- phénomène de péri-urbanisation

- le territoire présente une population vieillissante avec un indice de jeunesse inférieur à 1
- les pôles ruraux d'Henrichemont et des Aix-d'Angillon ont une population très âgée avec respectivement un indice de jeunesse de 0,5 et de 0,6 pondérés par la présence de maisons de retraite sur ces communes

- un indice de concentration de l'emploi faible sur l'EPCI
- 2 communes ont une dynamique socio-économique très faible cumulant un taux de chômage important : 20 et 14 % et de faibles revenus proche de 18 000€ moyens. La Chapelotte, Neuilly-en-Sancerre
- 4 communes ont une dynamique socio-économique faible : Achères, Azy, Morogues, Neuvy-Deux-Clochers

- une utilisation importante des véhicules individuels pour se rendre au travail par les habitants de la première et deuxième couronne de Bourges
- des pôles de services éloignés pour les habitants des communes rurales de l'est du territoire
- **REMI** : aucune ligne régulière n'est transversale, toutes convergent vers Bourges
- augmentation du tarif du trajet TAD notamment pour les personnes précaires de 1 à 3€
- **Agglobus** : pas de desserte des pôles de services et pôles économiques depuis l'agglomération de Bourges
- La durée du trajet est longue des « quais du Prado » à Fussy et à Pigny : respectivement de 20 à 30mn et de 30 à 40mn
- fréquence insuffisante : 8 bus quotidien pour chaque sens depuis Fussy /Pigny à « quai du Prado »
- en dehors de Fussy et Pigny, les personnes porteuses de handicap et leurs accompagnants ne peuvent pas bénéficier du service « LibertiBus »

- déplacements domicile-travail : de nombreux déplacements engendrés par les flux sortants et entrants : Les flux sortants représentent 56 % du total des flux parmi lesquels 45 % vers l'agglomération de Bourges
- Déplacements domicile-études : de nombreux déplacements engendrés par les flux sortants dont 39 % vers l'agglomération de Bourges / des déplacements engendrés par les Regroupements Pédagogiques Intercommunaux / de nombreux déplacements internes aux communes pour les 15 disposant d'une école sans RPI : 10 communes avec plus de 100 navettes dont les 3 pôles avec environ 200 navettes.

Enjeux

- **Relier les pôles d'emplois aux autres pôles** notamment Rians/Les Aix d'Angillon et Rians/Bourges
- **Développer le covoiturage**
 - depuis les 3 pôles vers Bourges mais aussi depuis Bourges
 - à sécuriser pour les femmes : 50 % des habitants sont des habitantes
- **Développer les déplacements doux**
 - sur des trajets courts pour des déplacements domicile-travail sur la couronne de Bourges
 - vers les pôles ruraux depuis des écarts ou d'autres communes : La Borne/Henrichemont, Quantilly/Saint-Martin-d'Auxigny notamment pour les jeunes
 - dans les bourgs
 - en utilisant des voies ferrées désaffectées, notamment pour le tourisme : déjà en projet (portage : CD)
- **Prendre en compte la mobilité des personnes vulnérables notamment dans le nord-est du territoire**
 - les personnes non motorisées par manque de moyens financiers mais sachant conduire, pour l'accès à l'emploi et aux services
 - les personnes ne pouvant pas conduire comme les personnes âgées
- **Améliorer la mobilité scolaire** : les navettes sont nombreuses pour accompagner les enfants à l'école notamment pour les enfants dont la distance domicile-école est inférieure à 3km
- **Aménager un ou deux « tiers lieu » (espace de coworking, pépinière d'entreprises, espace formation, etc)**

*Ce document est la synthèse du diagnostic réalisé en 2020 par la direction départementale des territoires du Cher pour et avec la communauté de communes des Terres du Haut Berry dans le cadre de l'accompagnement par l'État des territoires en matière de mobilité durable et solidaire.
Contact : ddt-scap-baet@cher.gouv.fr*